

ENQUÊTE

Associations de solidarité : l'étau se resserre

Octobre 2026



**FÉDÉRATION
DES ACTEURS
DE LA SOLIDARITÉ**

« Quatre associations sur cinq anticipent une dégradation ou une incertitude totale sur les douze prochains mois. »

Base : 128 structures répondantes

Données arrêtées au 25 août 2026

Mise en page

Anne Jacquinot

Rédaction

Margaux Gaillard

Directrice du Réseau et de l'Innovation

margaux.gaillard@federationsolidarite.org

Octobre 2026

Fédération des acteurs de la solidarité – 76 rue du Faubourg Saint Denis – 75010 Paris

Introduction et méthode	4
Synthèse des résultats	5
Une trésorerie durablement sous tension	6
Une visibilité budgétaire qui se réduit encore	7
Moins d'un quart de financements pluriannuels pour six structures sur dix	7
Des délais de versement qui font système	7
Une autonomie financière très en deçà du seuil critique	8
Des financements publics en retrait : les départements et l'État en tête	9
Des fermetures qui ne sont plus marginales	11
Ce que représentent ces fermetures	11
Quand l'accueil se rétrécit sans fermer	12
Les effets sur les personnes accompagnées	13
Ce que suggèrent, en creux, deux enquêtes sectorielles sur les équipes	14
Ce que confirment les comptes publics	16
Des mesures de survie plutôt que des projets	17
Un pessimisme désormais majoritaire	18
Nos propositions	19

INTRODUCTION ET MÉTHODE

En septembre 2025, la Fédération des acteurs de la solidarité publiait un premier état des lieux de la santé économique du secteur de la solidarité. Le constat était sans ambiguïté : **un secteur pris dans un étau entre des financements publics de plus en plus incertains et une augmentation continue des besoins d'accompagnement**. Un an plus tard, cette seconde édition confirme une fragilisation qui s'installe et s'aggrave. Cette édition mesure la situation financière déclarée au titre de l'exercice 2025, les effets déjà visibles sur l'emploi et sur les places, ainsi que les anticipations des structures à douze mois. Elle est la première à croiser trois niveaux de preuve : les réponses déclaratives du réseau, les pièces comptables transmises par les structures elles-mêmes et les comptes déposés publiquement.

Ce que ces données établissent n'est pas un problème de gestion associative. C'est le résultat mesurable d'un désengagement des pouvoirs publics : retrait de crédits, raccourcissement de l'horizon budgétaire, allongement des délais de versement. **Les associations absorbent aujourd'hui, sur leur trésorerie et sur leurs équipes, le coût d'une politique publique qu'elles mettent en œuvre pour le compte de l'État et des collectivités.**

« Secteur de la solidarité » : de quoi parle-t-on ?

Le réseau de la FAS réunit plus de 930 associations et 2 800 établissements et services qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. Les structures répondantes interviennent principalement dans l'accueil, l'hébergement et l'insertion (AHI), l'insertion par l'activité économique (IAE), le médico-social, le Dispositif national d'accueil (DNA) et l'accès au droit d'asile, le logement adapté et la veille sociale. Elles agissent également sur le lien social, l'accès aux droits culturels, les droits des femmes, la protection de l'enfance et l'accompagnement des personnes placées sous main de justice.

Trois niveaux de preuve

Source	Périmètre retenu	Usage dans ce rapport
Enquête déclarative	132 réponses complètes, 128 structures distinctes après dédoublonnage	Base de l'ensemble des données publiées (sauf si une autre source est précisée)
Pièces comptables transmises	36 documents uniques issus de 23 structures ; 10 comparaisons 2024/2025 exploitables	Confirmation des données déclaratives et illustration des évolutions dans le temps
Comptes publics	518 comptes annuels, un par SIREN, millésimes variables	Triangulation agrégée, présentée séparément

Deux enquêtes sectorielles complémentaires

Pour documenter plus finement les impacts de la situation budgétaire sur les équipes et sur des segments spécifiques du secteur, cette édition mobilise ponctuellement, dans des encarts dédiés, les résultats de deux autres enquêtes menées par la FAS en 2026 : « Les réalités du sans-abrisme — État des lieux des équipes de la veille sociale et des SIAO » (FAS et Fédération nationale des Samu sociaux, 503 réponses, questionnaire clôturé en avril 2026) et « Hébergement d'urgence : quelles capacités d'accueil et d'accompagnement en 2026 ? » (FAS, 274 dispositifs, 160 associations gestionnaires, enquête menée du 14 avril au 29 mai 2026).

Synthèse des résultats

80,5 % des structures anticipent une dégradation ou une incertitude totale sur les douze prochains mois. Seules 6,2 % attendent une amélioration.

77,3 % déclarent au moins une baisse de financement public en 2025 ou annoncée pour 2026.

64,1 % constatent une dégradation de leur trésorerie sur l'année 2025, dont 25,8 % une forte dégradation.

30,5 % disposent d'une trésorerie négative ou inférieure à deux mois au 31 décembre 2025, contre 27,6 % un an plus tôt.

61,7 % ont moins d'un quart de financements publics pluriannuels, contre 47,9 % lors de la précédente édition.

34,4 % attendent au moins 90 jours entre la notification de leur financement et le premier versement et avancent donc les fonds sur leur propre trésorerie.

45,3 % ont réduit ou fermé au moins une activité en 2025 : des postes (29,7 %), des places ou des dispositifs (19,5 %), leur file active (12,5 %).

68,8 % signalent une surcharge de travail des équipes restantes et 68 % ont dû limiter leurs projets de développement.

Une trésorerie DURABLEMENT SOUS TENSION

Une dégradation qui ne se résorbe pas

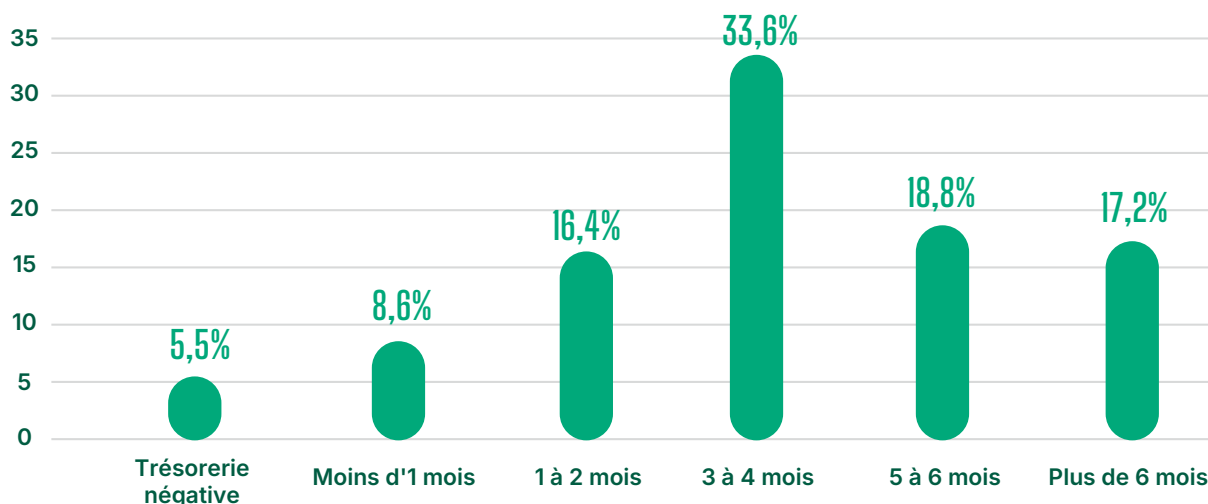
64,1 % des structures déclarent une dégradation de leur trésorerie sur l'année 2025, dont **25,8 % une forte dégradation**. Ce n'est pas un rattrapage après une année difficile mais bien la poursuite d'un mouvement déjà observé depuis plusieurs années, documenté l'an dernier, sur une base de répondants renouvelée.

Un tiers des structures au point de rupture

À la clôture de l'exercice 2025, **30,5 % des structures disposent d'une trésorerie négative ou d'au plus deux mois de fonctionnement**; 5,5 % sont en trésorerie négative. Deux mois de trésorerie, dont plus de 70 % des charges sont des charges de personnel, signifient qu'un retard de versement de deux mois suffit à mettre en cause le paiement des salaires.

Ces structures sont, pour l'essentiel, des opérateurs mono-financeurs ou fortement dépendants de la commande publique, qui n'ont ni réserves ni marges pour absorber un décalage de calendrier budgétaire. Les pièces comptables transmises le confirment : parmi les structures ayant fourni leurs comptes 2024 et 2025, l'une bascule en fonds propres négatifs après un résultat passé de -1 021 € à -73 701 € en un exercice.

Niveau de trésorerie au 31 décembre 2025, en mois de fonctionnement
(base : 128 structures) **30,5 % sous le seuil de deux mois**



« -530 853 € au 31/12/2025, neuf jours de budget en moins. Versement de 40 % des subventions annuelles de la DDETS en novembre et décembre 2025. »

Association H., Grand Est

Nous avons presque été en cessation de paiement aux mois d'avril-mai. Sans l'intervention en urgence d'une fondation, et par la suite de la mairie, nous aurions fermé.

Association E., Provence-Alpes-Côte d'Azur

Une visibilité budgétaire QUI SE RÉDUIT ENCORE

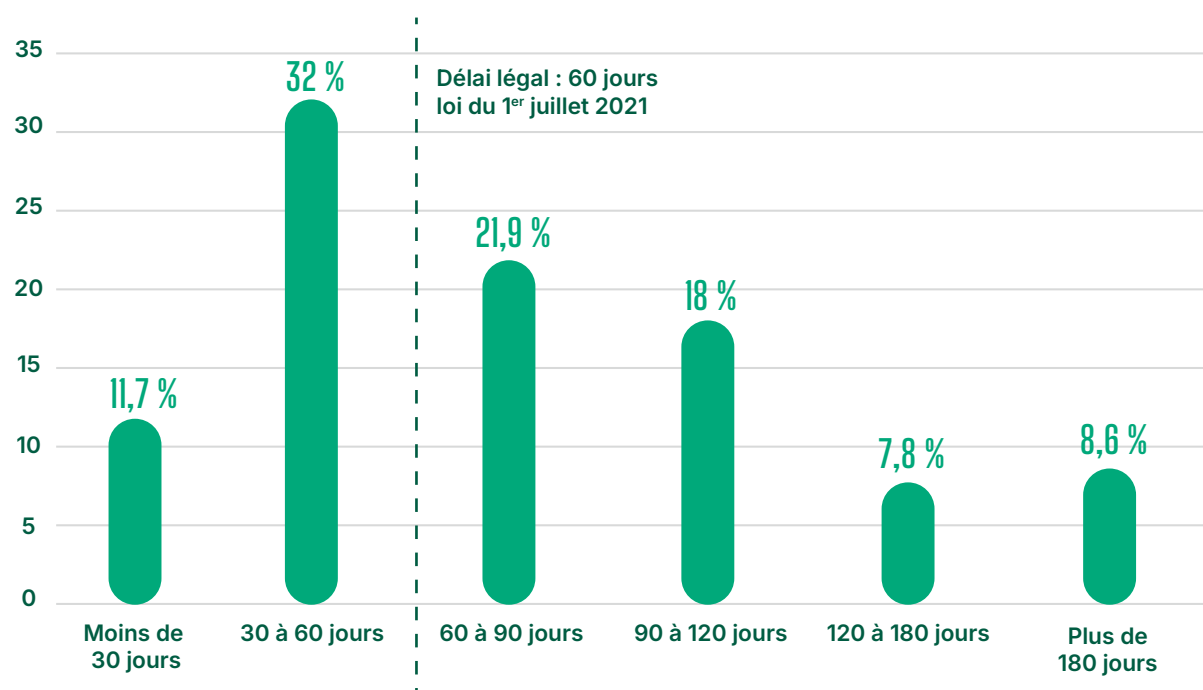
Moins d'un quart de financements pluriannuels pour six structures sur dix

61,7 % des structures indiquent que moins d'un quart de leurs financements publics sont pluriannuels. Elles étaient 47,9 % lors de la précédente édition. Sans horizon supérieur à douze mois, une association ne peut ni recruter en contrat durable, ni investir dans ses locaux, ni s'engager sur un parcours d'accompagnement long. **L'annualité budgétaire n'est pas une contrainte technique : elle produit directement de la précarité de l'accompagnement.**

Des délais de versement qui font système

34,4 % des structures déclarent attendre au moins 90 jours entre la notification de leur financement et le premier versement. Pendant ce délai, l'activité a démarré, les salaires sont payés, les personnes sont accueillies.

Depuis la loi du 1^{er} juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations, le délai de versement d'une subvention est fixé à soixante jours à compter de la notification de la décision d'attribution. Or, ce sont jusqu'à 56,3 % des structures qui se situent au-delà de ce délai. Seules 11,7 % sont payées en moins de trente jours.



Délai déclaré entre la notification du financement et le premier versement (base : 128 structures).
Délai légal de 60 jours (loi du 1^{er} juillet 2021)

Un quart des structures ont dû négocier des facilités de trésorerie sur les douze derniers mois et seule la moitié d'entre elles a obtenu ce qu'elle demandait.

Ce sont donc les associations qui financent la politique publique, sur leur trésorerie ou par le crédit bancaire — avec, dans ce second cas, des frais financiers qui viennent en déduction de l'accompagnement. Ce mécanisme a un double effet :

- ↳ il transfère un coût de portage vers le secteur non lucratif, qui n'a aucune marge pour l'absorber ;
- ↳ il rend le coût réel des politiques de solidarité illisible pour la puissance publique elle-même, puisqu'une part de ce coût est externalisée vers les bilans associatifs et vers les banques.

Une autonomie financière très en deçà du seuil critique

55,5 % des structures déclarent un taux d'autonomie financière — fonds propres rapportés au budget total — **inférieur à 20 %**, et **32,8 % inférieur à 10 %**. Ce seuil de 20 % est celui en dessous duquel une association n'a plus la capacité de poursuivre son activité en cas de retrait ou de suspension d'un financement : elle ne dispose d'aucun matelas pour tenir le temps d'un arbitrage budgétaire.

La lecture des comptes transmis montre à quel point l'équilibre tient à peu de chose : l'une des structures voit son excédent passer de 29 016 € à 225 € d'un exercice à l'autre.

« De gros délais de versement des subventions annuelles par certaines collectivités : onze mois, par exemple, pour un conseil départemental. »

Association C., Île-de-France

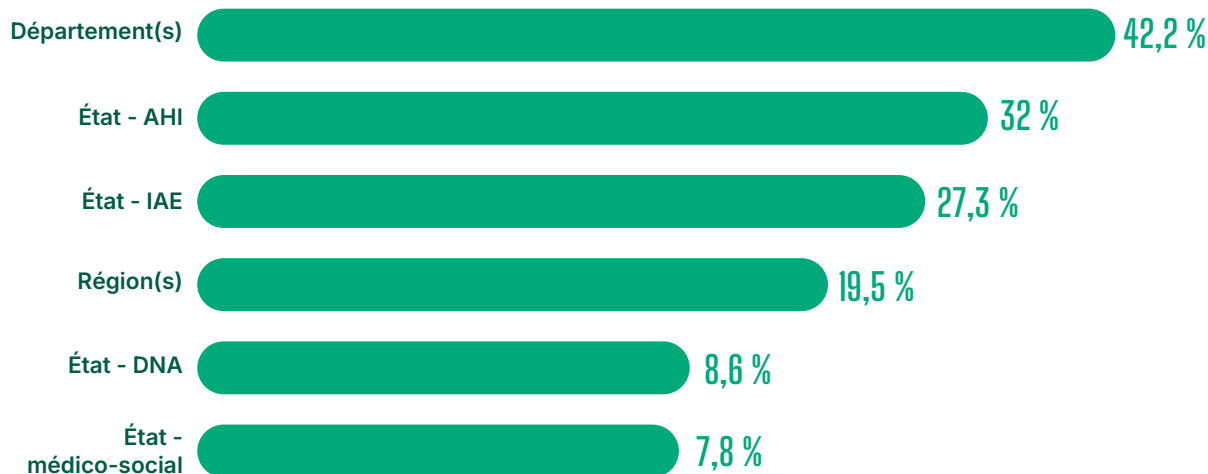
« Aucun financement pluriannuel, renégociation chaque année, versement des fonds publics à bien plus de 180 jours : en fin d'année, novembre, parfois décembre. »

Association S., Île-de-France

Des financements publics en retrait : LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTAT EN TÊTE

77,3 % des structures déclarent au moins une baisse de financement public en 2025 ou annoncée pour 2026. Le retrait n'est donc pas le fait d'un financeur isolé : il est simultané et cumulatif, ce qui prive les structures de tout financeur de substitution.

Financeur concerné par une baisse - Pourcentage des structures



Part des structures déclarant une baisse par financeur (base 128 structures; questions à réponses multiples)

Les départements arrivent en tête, sur des compétences — protection de l'enfance, insertion, action sociale de proximité — où ils sont souvent le seul financeur possible. L'État suit sur les deux champs qui portent la majorité des places d'hébergement et des parcours d'insertion. Lorsqu'une même structure subit une baisse départementale et une baisse État sur le même exercice, il n'existe aucune possibilité de compensation interne : la variable d'ajustement devient l'activité elle-même.

Les comptes transmis confirment que ces baisses ne se répartissent pas également : sur les structures ayant fourni deux exercices comparables, les trajectoires vont d'un déficit de 694 682 € ramené à 262 317 € à un excédent de 65 081 € réduit à 5 996 €. Cette dispersion n'autorise aucune moyenne, mais elle interdit aussi de parler d'un secteur qui s'ajusterait progressivement : les situations basculent d'un exercice à l'autre.

« En quelques années, nous sommes passés de 15 000 € à 5 000 € de subvention du département, dans un contexte où nous effectuons pourtant une part de l'activité pour laquelle le département est compétent. »

Association T., Auvergne-Rhône-Alpes

« Première simulation de l'équation tarifaire CHRS : -13,7 %, soit -90 000 € par an en 2031 et plus de 300 000 € sur cinq ans. Six mois de fonctionnement perdus en cinq ans. »

Association A., Bourgogne-Franche-Comté

Enquête complémentaire - Hébergement d'urgence - 274 dispositifs, avril-mai 2026

FOCUS

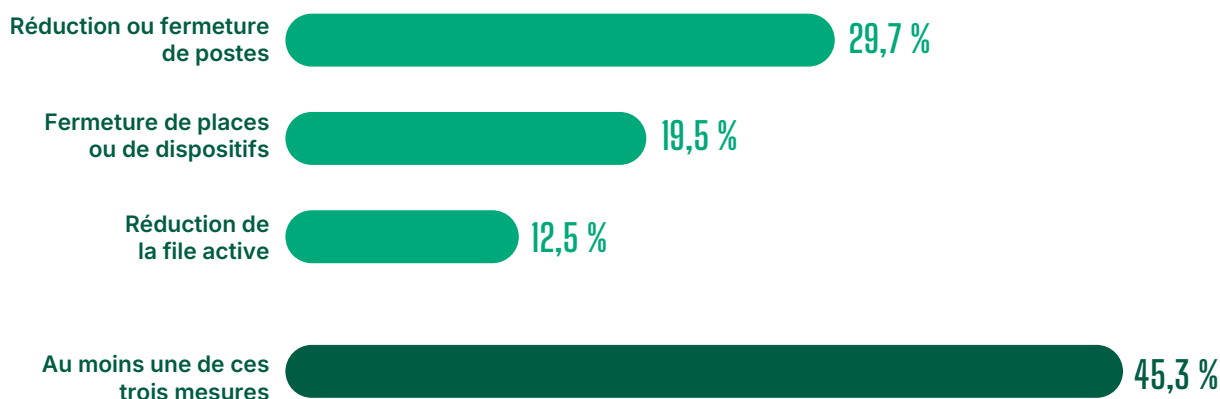
94 % des dispositifs d'hébergement d'urgence sont financés à titre principal par l'État. 69 % déclarent des financements « stabilisés » sur les 4 dernières années — mais 83 % considèrent que cette stabilité ne prend pas en compte la hausse des besoins sociaux, 71 % l'augmentation des charges énergétiques et 67 % l'inflation : une stabilité nominale qui recouvre, comme pour l'ensemble du secteur, une perte de moyens réels.

77 % des dispositifs jugent leur financement à la place inadapté (35 % « non », 43 % « partiellement »). Le tarif moyen déclaré s'établit à 29 € en CHU, 30 € en nuitées hôtelières et 36 € en places d'urgence en CHRS, avec une forte disparité au sein d'un même type de dispositif (le tarif journalier variant d'une dizaine à une centaine d'euros).

Des fermetures qui ne sont PLUS MARGINALES

45,3 % des structures ont réduit ou fermé au moins une activité en 2025 : des postes, des places ou des dispositifs, ou leur 'file active'. Il ne s'agit plus d'anticipations ni de scénarios : ce sont des décisions déjà prises, sur l'exercice écoulé.

Réduction ou fermeture déclarée en 2025 - Pourcentage des structures



Réduction et fermetures déclarées en 2025 (base : 128 structures). La dernière barre n'est pas la somme des précédentes : une même structure peut cumuler plusieurs mesures

Ce que représentent ces fermetures

Sur le champ de l'hébergement et de l'asile, 15,8 % des structures concernées ont fermé des places et 7,9 % un ou plusieurs dispositifs entiers.

Les dispositifs fermés, nommés par les répondants, ne sont pas des activités périphériques : garage solidaire, dispositif d'accueil des auteurs de violences conjugales, places d'HUDA et de CADA, centre d'hébergement d'urgence, accueil de nuit, intermédiation locative, centre de formation et d'insertion, service de mode de garde à horaires élargis, pôle petite enfance, cellule psychologique pour enfants, antenne territoriale entière. Ce sont des réponses sociales qui disparaissent d'un territoire.

« Nous avons dû fermer notre service d'intermédiation locative, faute de subventions de la région et de la ville. »

Association A., Provence-Alpes-Côte d'Azur

« Fermeture de 200 places MDI et de 50 places d'intermédiation locative. »

Association H., Grand Est

Enquête complémentaire - Hébergement d'urgence - 274 dispositifs, avril-mai 2026

FOCUS

Une des structures ayant signalé, lors de la collecte (14 avril-29 mai 2026), un risque imminent de fermeture — alertant déjà sur une réduction de ses ressources budgétaires de 40 % — a effectivement fermé ses portes depuis l'enquête. Un cas daté et vérifié, qui confirme que ces anticipations de fermeture ne sont pas de simples inquiétudes déclaratives.

Sans évolution de financement, seules 19 % des structures d'hébergement d'urgence s'estiment pérennes : 47 % se déclarent fragiles à moyen terme (3 à 5 ans), 30 % fragiles à court terme (1 à 2 ans) et 4 % en danger immédiat de fermeture. 47 % reconnaissent par ailleurs des besoins en travaux non couverts à l'heure actuelle.

Quand l'accueil se rétrécit sans fermer

29,7 % des structures ont réduit au moins une modalité d'accueil ou d'accompagnement en 2025 : les prestations proposées (14,1 %), les modalités d'accompagnement — fréquence des rendez-vous, passage au télé-suivi (12,5 %), les plages horaires ou les jours d'ouverture (8,6 %). Ces réductions ne se voient dans aucune statistique de places : le dispositif reste ouvert, mais il accueille moins, moins longtemps, ou moins bien.

« Auparavant, les suivis des femmes victimes de violences détentrices d'un téléphone grave danger se faisaient en présentiel, chaque mois, sur au moins une heure. Désormais, cela se fait essentiellement par téléphone et uniquement pour les situations les plus préoccupantes. »

Association A., Grand Est

« Nous sommes passés de deux accompagnateurs à une seule accompagnatrice : douze personnes accompagnées par salarié, au lieu de six. »

Association P., Auvergne-Rhône-Alpes

Un poste fermé, c'est une capacité d'accompagnement en moins, immédiatement, pour des personnes dont les besoins n'ont pas diminué. Une place fermée, c'est un ménage ou une personne isolée qui bascule vers un dispositif plus coûteux ou vers l'absence de solution. Les rapports d'activité transmis en attestent : risque de fermeture lié à un modèle insuffisamment financé, licenciements économiques explicitement mentionnés, fermeture d'un site avec transfert partiel de l'activité vers un local plus petit.

68,8 % des structures signalent une surcharge de travail des équipes restantes et 68,0 % ont dû limiter leurs projets de développement. La surcharge alimente le cercle identifié l'an dernier : épuisement professionnel, départs, recours accru aux contrats courts et à l'intérim, dont le coût est deux à trois fois supérieur à celui d'un contrat durable. **La sous-dotation initiale finit par produire un surcoût global.**

À titre de repère, l'édition 2025 établissait que 56 % des structures peinaient à recruter des travailleurs sociaux diplômés et que le recours aux CDD atteignait 35,3 % des effectifs, contre 18 % tous secteurs confondus.

Les effets sur les personnes accompagnées

Parmi les structures ayant déclaré au moins une réduction ou une fermeture, les conséquences sur les personnes sont massives et convergentes.



Effets déclarés sur les personnes accompagnées (base 70 structures ayant déclaré au moins une réduction ou fermeture ; question à réponses multiples)

« Le départ de trois agents de santé sur cinq a entraîné la suppression de 120 suivis sur le département et la réduction du territoire couvert. »

Association L., Bourgogne-Franche-Comté

« Sortie de parcours vers un atelier chantier d'insertion : stoppée la veille du jour de l'embauche, parce que la structure recruteuse venait d'apprendre qu'elle fermait. »

Association C., Île-de-France

Enquête complémentaire - Hébergement d'urgence - 274 dispositifs, avril-mai 2026

FOCUS

39,5 % des dispositifs d'hébergement d'urgence estiment que les évolutions budgétaires ont eu un impact direct sur les personnes accompagnées, en premier lieu par une réduction des capacités d'accueil (« moins de places donc plus de personnes à la rue »). Faute de solutions de sortie, 63 % de ces dispositifs ne parviennent qu'à quelques orientations adaptées et 10 % à aucune ; parmi les personnes non réorientées, 41 % se retrouveraient à la rue selon les répondants.

Ce que suggèrent, en creux, deux enquêtes sectorielles sur les équipes

Le volet ressources humaines taux de roulement, recours au CDD et à l'intérim, vacance de poste n'est pas couvert par cette édition, centrée sur la situation financière des structures. Deux enquêtes sectorielles menées par la FAS au premier semestre 2026 apportent néanmoins, sur leurs périmètres propres, un éclairage complémentaire sur l'impact de la situation budgétaire sur les équipes de terrain.

Enquête complémentaire - Veille sociale et SIAO - 503 réponses, avril 2026

FOCUS

51 % des structures de veille sociale et des SIAO répondantes ne sont pas en plein effectif. Les causes diffèrent selon le type de structure : en SIAO, le sous-effectif est majoritairement causé par des arrêts maladie prolongés et des difficultés de recrutement ; dans les structures de veille sociale (accueils de jour, maraudes), c'est la difficulté financière de la structure elle-même qui arrive en tête des causes citées, à peu près à égalité avec les difficultés de recrutement.

Sur une échelle de 0 à 10, les équipes de SIAO évaluent en moyenne à 4,6 les difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs missions (4,4 pour les accueils de jour et les maraudes) ; 18 % des SIAO se situent en zone la plus alarmante (note de 7 ou 8 sur 10).

Hébergement d'urgence - 274 dispositifs, avril-mai 2026

44 % des structures alertent sur une dégradation, forte ou légère, de leurs conditions de travail et de leur organisation depuis 2022, et 16 % déclarent une baisse de leurs ETP sur la période. Parmi les structures concernées : 72 % constatent une augmentation de la charge administrative, 69 % une augmentation des risques psychosociaux et 54 % une perte de sens au travail ou des situations d'épuisement professionnel.

Ce que confirment LES COMPTES PUBLICS

Un corpus indépendant de l'enquête, qui rassemble 518 comptes annuels publiés, fournit un ordre de grandeur externe :

Dernier résultat net disponible négatif  34,9 %

Trésorerie calculée inférieure à deux mois de charges  38,5 %

Fonds propres négatifs  1,4 %

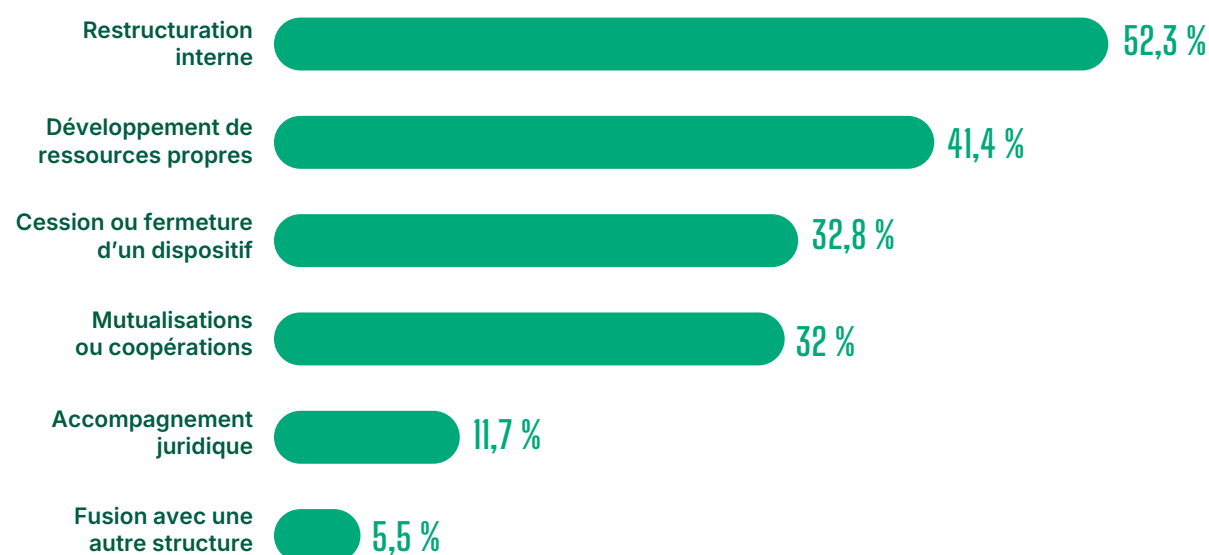
Indicateurs calculés sur les comptes publics. Dénominateurs variables : 516 comptes pour le résultat net, 452 pour la trésorerie, 496 pour les fonds propres.

La convergence est nette : **un tiers environ des associations du corpus public clôturent leur dernier exercice en résultat net négatif, et près de quatre sur dix disposent de moins de deux mois de trésorerie** — un ordre de grandeur cohérent avec les 30,5 % déclarés dans l'enquête. Deux méthodes indépendantes, l'une déclarative et l'autre comptable, aboutissent au même diagnostic.

C'est ce qui autorise à parler d'une fragilisation systémique, et non d'un ressenti de gestionnaires.

Des mesures de survie PLUTÔT QUE DES PROJETS

Interrogées sur les mesures prises ou envisagées, les structures décrivent des arbitrages défensifs. Aucune des réponses les plus fréquentes ne relève du développement de l'activité.



Mesures prises ou envisagées (base : 128 structures ; question à réponses multiples, le total dépasse 100 %)

Une structure sur trois envisage de céder ou de fermer un dispositif — après un exercice où une sur cinq l'a déjà fait. **Le mouvement de fermeture documenté pour 2025 n'est donc pas un événement isolé : il est annoncé comme devant se poursuivre.** Il ne s'agit pas d'un repositionnement stratégique, mais du renoncement à une réponse sociale existante, faute de financement pour la maintenir.

Enquête complémentaire - Hébergement d'urgence - 274 dispositifs, avril-mai 2026

FOCUS

Les dispositifs d'hébergement d'urgence décrivent des arbitrages de même nature : 44 % ont renoncé ou retardé des travaux, 42 % ont réduit des actions d'intervention sociale, 33 % ont mutualisé des services et 31 % ont reporté des investissements. Seuls 7 % déclarent n'avoir constaté aucun impact des contraintes budgétaires sur leur fonctionnement.

Un pessimisme désormais majoritaire

80,5 % des répondants anticipent une nouvelle dégradation ou une incertitude totale sur les douze prochains mois : 53,1 % anticipent explicitement la poursuite de la dégradation, 27,3 % déclarent une incertitude totale. **Seules 6,2 % (8/128) anticipent une amélioration.**

L'incertitude totale n'est pas un état d'esprit, c'est une information budgétaire : elle signifie qu'à la date de l'enquête, plus d'un quart des structures ne savaient pas de quels moyens elles disposeraient pour l'exercice suivant. C'est dans cet état d'ignorance que se décident, aujourd'hui, des fermetures de places et des non-renouvellements de contrats.

NOS PROPOSITIONS

pour un secteur de la solidarité en capacité d'agir

- 1. Déployer sans délai un mécanisme de stabilisation financière** pour les structures en rupture de trésorerie, déclenché sur des critères comptables vérifiables - trésorerie en mois de charges, résultat net, niveau de fonds propres.
- 2. Instaurer une clause d'impact avant toute réduction de crédit :** nombre de places, de postes et de personnes concernées, établi et rendu public avant la décision, et non constaté après coup.
- 3. Généraliser les financements pluriannuels avec une définition harmonisée entre financeurs,** et en faire la règle plutôt que l'exception pour les activités pérennes.
- 4. Faire appliquer le délai légal de versement des subventions,** fixé à soixante jours par la loi du 1er juillet 2021, en l'assortissant d'intérêts moratoires dus de plein droit comme dans la commande publique, et en encadrant strictement la dérogation conventionnelle qui permet aujourd'hui d'y échapper. Rendre par ailleurs automatique l'acompte de 50 % avant le 31 mars.
- 5. Indexer les financements sur l'inflation et compenser l'intégralité des revalorisations salariales obligatoires,** afin de mettre fin à l'effet ciseau.
- 6. Mettre fin aux reprises d'excédents et de fonds dédiés** pratiquées en réduction de la dotation de l'exercice suivant, conformément au droit ouvert par la loi du 1er juillet 2021 de conserver un excédent raisonnable. Une association qui n'a plus le droit de constituer une réserve n'a plus aucun moyen d'absorber un retard de versement.
- 7. Rétablir avec les administrations un suivi partagé des tensions** en ressources humaines du secteur social et médico-social : vacances de postes, taux de roulement, recours aux contrats courts et à l'intérim.

LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ (FAS) est un réseau de plus de 930 associations et 2 800 structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. Elle est composée d'une fédération nationale et de 13 Fédérations régionales sur l'ensemble du territoire.

La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social.

La Fédération représente les établissements et services adhérents dans les secteurs de l'insertion par l'activité économique, de la veille sociale, de l'hébergement, du logement adapté, du médico-social ou encore dans l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés.

La Fédération soutient ses adhérents, les forme et les conseille. Elle agit également auprès des pouvoirs publics pour promouvoir une société plus juste et plus solidaire.

Elle participe enfin à des projets d'innovation sociale dont plusieurs sont soutenus par l'État, tels que les programmes SEVE Emploi et Respirations.

Pour la **SOLIDARITÉ**
contre les exclusions

federationsolidarite.org

